



RCS : ST BRIEUC
Code greffe : 2202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST BRIEUC atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2003 B 00321
Numéro SIREN : 450 559 844
Nom ou dénomination : ARMORIQUE DEVELOPPEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 29/04/2016 sous le numéro de dépôt 2253

ARMORIQUE DEVELOPPEMENT
Société par actions simplifiée
au capital de 3 521 160 euros
Siège social : Z.A de la Bourdinière
5, rue du Verger
22120 YFFINIAC
450 559 844 RCS SAINT-BRIEUC



DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES EN DATE DU 31 MARS 2016

EXTRAIT

LES SOUSSIGNES :

- Madame Janine MEURIOT, demeurant à YFFINIAC (22120), 5, impasse du Douanier Rousseau,
- Monsieur Guy MEURIOT, demeurant à YFFINIAC (22120), 5, impasse du Douanier Rousseau,
- Monsieur Thierry MEURIOT, demeurant à LANGOURLAY – 22800 SAINT DONAN,
- Monsieur Franck MEURIOT, demeurant à MESLIN (22400), 7, rue de l'Ecole,
- Madame Soazig MEURIOT, demeurant à MESLIN (22400), 7, rue de l'Ecole.

Agissant en leur qualité de seuls associés de la société ARMORIQUE DEVELOPPEMENT, société par actions simplifiée au capital de 3 521 160 euros, dont le siège social est situé Z.A de la Bourdinière - 5 rue du Verger – 22120 YFFINIAC, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 450 559 844 RCS SAINT-BRIEUC.

APRES AVOIR EXPOSE que l'article 18 des statuts de la société ARMORIQUE DEVELOPPEMENT, intitulé « *DECISIONS COLLECTIVES DES ASSOCIES* », dispose dans son paragraphe 18.3.1 que « *sauf disposition contraire des statuts, les décisions collectives des associés résultent, au choix de l'initiateur de la décision collective, d'une assemblée générale, d'une consultation par correspondance ou encore d'un acte notarié ou sous seing privé exprimant le consentement de tous les associés* ».

Ont pris, à l'unanimité, la décision suivante, résultant du consentement de tous les associés exprimé dans un acte conformément aux dispositions de l'article 18.3.1 des statuts et relative :

- à la nomination de Monsieur Franck MEURIOT en qualité de président en remplacement de Monsieur Thierry MEURIOT ;

-
- à la nomination de Monsieur Thierry MEURIOT en qualité de directeur général en remplacement de Monsieur Franck MEURIOT ;
-

PREMIERE DECISION

(Nomination de Monsieur Franck MEURIOT en qualité de président en remplacement de Monsieur Thierry MEURIOT)

Les associés désignent en qualité de président de la Société, en remplacement de Monsieur Thierry MEURIOT :

- Monsieur Franck MEURIOT, demeurant 7, rue de l'école – 22400 MESLIN.

Cette désignation est faite pour une durée illimitée à compter du 1^{er} avril 2016.

Monsieur Franck MEURIOT a d'ores et déjà déclaré accepter ces fonctions et remplir à cet effet toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur et a déclaré n'être frappés d'aucune des incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ces fonctions.



TROISIEME DECISION

(Nomination de Monsieur Thierry MEURIOT en qualité de directeur général en remplacement de Monsieur Franck MEURIOT)

Les associés désignent en qualité de directeur général de la Société, en remplacement de Monsieur Franck MEURIOT :

- Monsieur Thierry MEURIOT, demeurant Langourlay – 22800 SAINT-DONAN.

Cette désignation est faite pour une durée illimitée à compter du 1^{er} avril 2016.

Monsieur Thierry MEURIOT a d'ores et déjà déclaré accepter ces fonctions et remplir à cet effet toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur et a déclaré n'être frappés d'aucune des incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ces fonctions.



* * *

Le présent acte sera consigné sur le registre des délibérations des associés.

Fait à YFFINIAC

Le 31 mars 2016

Janine MEURIOT	Guy MEURIOT
Thierry MEURIOT	Franck MEURIOT
Soazig MEURIOT	